

AVIS DE CATASTROPHE NATURELLE suite aux inondations de juillet



Département de la Haute-Garonne



COMMUNE DE MAURESSAC

31190

AVIS CATASTROPHE NATURELLE

Notre commune a été reconnue en **état de catastrophe naturelle** suite aux dommages causés par les inondations du 15 au 16 juillet 2018, par arrêté ministériel en date du 24 décembre 2018, paru au Journal Officiel de la République française le **30 janvier 2019**.

Les propriétaires concernés par des dégâts sur leurs habitations, disposent d'un délai de 10 jours à compter du 30 janvier 2019, pour effectuer une déclaration de sinistre auprès de leur assureur.

Mauressac, le 1^{er} février 2019

Le Maire,
PASQUET Wilfrid



Mairie 8 route de Lézat 31190 MAURESSAC

Ouvert mardi et vendredi 14h-18h

Tel 05.61.50.62.00 - Fax 05.61.50.01.99 e-mail : mairie@mauressac31190.fr
mauressac.fr